

**ÉDITO****5 hectares au Croisic**

Je suis fière des avancées concernant l'acquisition de 5 hectares sur Le Croisic. Elle doit permettre de créer et de proposer des terrains à bâtir pour les primo accédants et de l'habitat social. Cette réserve foncière ne sera pas seulement dédiée à de l'habitat, mais à d'autres projets qu'ils restent à définir en fonction du plan local d'urbanisme.

Il ne s'agit pas de tout urbaniser, mais aussi de prévoir l'avenir pour les projets des équipes qui nous succéderont.

Cet acte important n'a pas eu l'impact, ni l'accueil qu'il méritait lors de son annonce, compte tenu de la polémique entretenue en simultanément au travers de la presse par une minorité des associations à propos des réalisations ou des études en cours.

Il est bien évident que cette future et probable acquisition va réorienter notre réflexion et nos choix. Mais, nous savons nous adapter au gré des évolutions et des opportunités. Notre gestion est dans l'intérêt et le devenir des Croisicaises et des Croisicais et prouve notre attachement à un développement maîtrisé et harmonieux de notre ville.

*Michèle Quellard
Maire du Croisic*



Le Forum, un projet

Le projet du Forum est né d'une réflexion des élus du Croisic face à l'inflation des dépenses (entretien, chauffage, etc.) sur les bâtiments croisicais, à l'interpellation des associations croisicais devant leurs difficultés à se réunir dans des salles mal adaptées à leurs activités et aux nombreuses demandes de particuliers notamment en matière de salle de mariage, d'anniversaire, ainsi que les demandes de salles de sociétés privées.

Le constat, fruit d'une longue démarche est que le patrimoine municipal, dans sa grande majorité, vieillissant, pléthorique, inadapté dans certains cas. De plus, il laisse apparaître une iniquité entre les associations, certaines sont installées dans des locaux, d'autres pas.

Les coûts de fonctionnement, notamment en matière de chauffage et une mauvaise isolation, grèvent chaque année le budget croisicais. Enfin, la loi qui impose aux établissements recevant du public de se mettre en conformité pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite avant le 1^{er} janvier 2015 a contraint notre équipe à accélérer sa réflexion. Il en était de notre responsabilité.

Optimiser l'occupation

La première démarche fut de regarder comment d'autres villes, de taille identique et soumises aux mêmes problématiques, avaient traité ces enjeux.

Devant la multiplication des associations, portant parfois les mêmes activités, ces communes ont mis en place un nouvel équipement mutualisant les salles municipales.

Ce principe de ne pas attribuer une salle par association permet d'optimiser l'occupation et de partager des créneaux pour plusieurs, à l'instar de la gestion d'un gymnase, ou chaque association sportive n'est propriétaire que d'un créneau horaire et non d'une salle.

Le principe du partage et de la solidarité entre associations est réaffirmé. Ainsi, l'idée d'un Forum, regroupant salle des fêtes et maison des associations, s'est imposée comme piste de travail. Afin d'agir de manière globale, et non

pas ponctuellement, le patrimoine a été entièrement repensé: quels types d'équipements pour quels besoins?

Entre autre, l'association des villes de France de Batz-sur-Mer et du Croisic (AVF) dispose de locaux dans ces communes respectives. Hormis quelques créneaux pour l'association de la Maris Stella, les AVF occupent seuls la maison des associations actuelle.

Autre exemple: le club de modélisme intercommunal est installé salle Jeanne d'Arc avec près de 200 m² pour 40 adhérents, dont 15 du Croisic, alors que les amis du Croisic ne disposent que de 25 m² pour 600 adhérents.

Les associations de Théâtre stockent leurs décors et matériels dans la salle des fêtes, etc.

Travail avec les associations

Ce travail ne pouvait se faire qu'avec l'assentiment des associations. Toutes celles qui étaient concernées ont été consultées sur leur besoin, sur leur vision du tissu associatif croisicais et sur la pertinence d'un Forum.

Un rapport public et une synthèse ont été transmis à toutes ces associations. Ce rapport met en évidence que près de 80 % des associations sont d'accord avec ce constat. Même si certaines se sont contentées de n'exprimer que leur propre besoin.

Enfin, dans ce projet de forum, notre responsabilité ne pouvait pas se limiter à prendre en compte une situation actuelle et figée, elle se devait aussi d'anticiper et de prévoir l'avenir.

Ainsi, les élus de la majorité s'étonnent de voir certaines associations s'exprimer au travers d'une conférence de presse quant au rejet du projet du Forum, alors que la ville n'a reçu de leur part aucune demande de rendez-vous ni de courrier pour évoquer leur désaccord.

Avant d'utiliser les médias comme moyen de pression, il nous serait apparu plus constructif que les présidents de ces associations nous sollicitent pour se retrouver autour de la table et échanger les points de vue de chacun.

Ce rejet, d'une partie du monde associatif, au moment où la ville saisit l'opportunité d'acquérir 5 hectares de terrain destinés à l'implantation de jeunes ménages est-il une coïncidence? Alors que ce projet est à l'étude depuis plusieurs mois, la ville s'étonne d'une réaction aussi tardive.

Par ailleurs, plusieurs adhérents de ces associations pétitionnaires ont interpellé les élus, se désolidarisant de la prise de position de leur président puisqu'aucune assemblée générale n'a été organisée pour les consulter.

Mais toutes les associations n'ont pas signé cette pétition et ont privilégié la voie du dialogue. Il faut aussi tordre le coup aux rumeurs et à la désinformation.

Les travaux de voirie entrepris en marge du terrain, susceptible d'accueillir ce Forum ne sont qu'en fait la réalisation du cheminement piétonnier rejoignant l'avenue du Général Leclerc dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (Voir le bulletin municipal des Croisic Mag n° 11 et n° 5).

Les élus restent ouverts à une discussion posée et sans arrière-pensée politicienne.

Ce projet de Forum est une réflexion et une consultation, rien n'est acté, aucun début de chantier ni de marché public n'a commencé. La responsabilité des élus reste entière, elle est de prévoir l'avenir et pas seulement les intérêts particuliers des uns et des autres. ■

Office de tourisme, le succès au rendez-vous

Oui, avec mon équipe, nous nous félicitons du lieu d'implantation de l'office de tourisme. Nous sommes convaincus et confortés dans notre choix par la visite de 41 556 personnes en juillet et août (+ 57 % par rapport à 2010), et par la satisfaction globale des commerçants alentour (donc redynamisation du centre).

L'office de tourisme a donc trouvé ses racines en ce lieu.

Certes, il reste à tenter de rendre Le Croisic attractif toute l'année et le préparer au tourisme de demain en relevant 3 défis : le défi numérique, le défi environnemental, et le défi de la mise en réseau des acteurs du territoire.

Attaché à une volonté de présentation, nous revendiquons l'obtention de deux labels : le label « tourisme et handicap » et la marque « qualité tourisme » pour 2012.

La marque « qualité tourisme » propose de faire évoluer l'activité professionnelle d'un office de tourisme vers une finalité économique de promotion de son territoire.

Pour conclure, nous restons très à l'écoute des projets d'orientation exprimés par celles et ceux qui se sont engagés au sein des instances de l'office de tourisme au travers du comité de direction et des groupes de travail. Qu'elles, qu'ils en soient remerciés de même que les hôtes.

Janine Le Bihan-Pennaroz, présidente de l'office de tourisme du Croisic



Concessions

À compter du 1^{er} janvier 2012, les concessions (à l'exclusion des concessions dont sont titulaires les prisonniers de guerre et les victimes civiles de guerre) accordées soit pour 15 ans, 30 ans ou 50 ans, arrivant à expiration et qui n'auront pas été renouvelées ou converties pour une durée plus longue par les familles deux ans après l'échéance, ainsi que les concessions concédées à titre gratuit et dont le délai de rotation applicable au cimetière, c'est-à-dire 10 ans arrivant

à échéance, pourront être reprises et remises en service pour de nouvelles inhumations. Les familles concernées sont priées de bien vouloir faire enlever avant le 1^{er} janvier 2012, les monuments, objets et attributs funéraires existant sur ces concessions. À défaut de quoi, il y sera procédé d'office par les soins des services municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la liste des tombes concernées à la Mairie et au cimetière du Croisic où elle est affichée.

Relais Assistantes Maternelles

Audrey Danais, animatrice accueille les parents et les assistantes maternelles le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h30, et le jeudi de 9h00 à 12h30, au centre Christophe-Colomb, avenue des Moulins. Tél. : 06 71 28 93 91.

Bibliothèque

La bibliothèque intercommunale de la Côte Sauvage sera exceptionnellement fermée au public samedi 24 décembre et samedi 31 décembre.

Nouvelles coordonnées du CCAS

Hôtel de ville — 5, rue Jules-Ferry.
44 490 Le Croisic. Tél. 02 28 56 79 00
Fax: 02 28 56 79 30

Liste électorale : inscriptions

Se présenter en mairie avant le 31 décembre 2011 muni :

- D'un titre d'identité et de nationalité : carte d'identité ou passeport en cours de validité.

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou des pièces permettant de prouver l'inscription, pour la cinquième fois sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales.

Nota. Les personnes qui auront 18 ans révolus en 2012, avant le 28 février, peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre 2011. Les personnes ayant participé au recensement militaire sont inscrites d'office sur les listes électorales. Toutefois il convient de le vérifier. Tout changement d'adresse dans la commune doit également être signalé et confirmé par la remise d'un justificatif de domicile au service des Affaires Générales.

Ensemble pour l'emploi

Tous les mardis, de 14h00 à 17h00, hôtel de ville. Les permanences « Ensemble pour l'emploi » reprennent à partir du mardi 4 octobre, sur rendez-vous. Jean-Yves Jegou apporte une aide à la rédaction de la lettre de motivation, à la construction d'un CV, simulation d'entretien d'embauche et tous renseignements liés au contrat de travail. Pour prendre RDV : Hôtel de ville. Tél. 02 28 56 78 50.

Mail : ensemblepourlemploi@lecroisic.fr